

# A Festa di l'Oliu Novu

## Les 8 & 9 avril 2017



Sissi RICCI 20112 SAINTE LUCIE DE TALLANO

06 28 07 18 22

email : fieraditalla@gmail.com - http://www.tallano.fr

## Santa Lucia di Tallà

Sainte Lucie de Tallano, le 23 janvier 2017

Madame, Monsieur,

Le Comité d'Animations Culturelles Tallanais a le plaisir de vous informer que la foire artisanale "A Festa di l'Oliu Novu" se déroulera les 8 & 9 avril prochains, sous chapiteaux éclairés. Nous serions heureux de pouvoir vous compter parmi nos exposants.

Le Comité d'Animations Culturelles Tallanais adhère à la charte de la Fédération des Foires et des Route Rurales Agricoles et Artisanales de Corse (FFRRAAC). En réservant un stand, vous vous engagez au respect du règlement intérieur dont vous trouverez les termes au dos de la présente.

Si vous souhaitez participer à cette manifestation, compte tenu d'une demande de plus en plus importante, merci de bien vouloir remplir le bon de participation ci-joint et **nous le retourner impérativement avant le 20 mars 2017 avec votre règlement (25 euros par mètre linéaire et par jour)**. Aucune réservation de stand ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée du règlement et du bon intégralement complété et signé (**notamment votre statut professionnel**) dans les délais impartis.

**L'installation des stands se fera dès le vendredi 7 avril à partir de 14h. Les chapiteaux feront l'objet d'un gardiennage professionnel les nuits des 7 & 8 avril.**

Nous attirons particulièrement votre attention sur la propreté nécessaire pour le bien être de tous, exposants comme visiteurs. Des containers seront à votre disposition sous les chapiteaux à cet effet.

La foire ouvrira ses portes au public le samedi 8 avril à 10 heures.

En espérant votre participation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Comité d'Animations Culturelles Tallanais

# A Festa di l'Oliu Novu

## RÈGLEMENT EXPOSANT Conditions de participation

*L'objet de la Foire est de contribuer à l'expression et la valorisation du patrimoine oléicole de la Corse et des activités rurales artisanales qui lui sont associées. Le présent règlement a pour but de distinguer les responsabilités de l'association dans l'organisation matérielle de la foire de celles qui incombent aux artisans et à leurs organisations professionnelles dans le respect des codes et usages régissant leur métier.*

**Article 1:** Les producteurs et artisans du monde agricole doivent satisfaire aux lois et règlements qui régissent leur profession et se conformer aux directives de leur filière.

**Article 2:** Les activités artisanales de production, de transformation et de création doivent être réalisées à partir de matières premières issues des ressources de l'île. Les activités de simple assemblage ainsi que la vente de produits standardisés sont exclues du champ d'activité de la foire.

**Article 3:** Les producteurs et les artisans doivent vivre, produire et exercer leur activité en Corse toute l'année. Leur production doit être issue des matières premières insulaires.

**Article 4:** Seules les manifestations culturelles de création insulaire et la distribution de productions culturelles corses sont admises sur le champ de foire.

**Article 5:** Les exposants revendeurs ne sont pas admis, à l'exception des revendeurs de matériel agricole, promoteurs d'énergie nouvelle, d'innovations techniques diverses et toute autre activité plus largement liée au milieu rural.

**Article 6:** Peut être également autorisée, exceptionnellement, et dans la limite des places disponibles sur le champ de foire,

la présence d'artisans des pays de la Méditerranée, dans les seuls cas où ils exercent, selon les usages locaux de leur région d'origine, un artisanat non représenté par des artisans corses ou relatif à l'oléiculture.

**Article 7:** Seules les activités de service – institutions, groupements, associations et organismes – liées directement au monde rural sont admises sur le champ de foire.

**Article 8:** Le Comité d'Animations Culturelles Tallanais, son bureau et les Comités Techniques qui lui sont associés sont dégagés de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages qui pourraient survenir sur le champ de foire.

**Article 9:** Les exposants devront être couverts par une assurance responsabilité civile pour tout dommage occasionné par leur présence sur le champ de foire. Ils sont responsables du matériel et des marchandises qu'ils exposent.

**Article 10:** Le comité de foire se réserve le droit de ne pas honorer certaines demandes de réservation de stand. Il décline toute responsabilité concernant les préjudices éventuels dûs à une annulation ou un report de la manifestation en cas d'intempérie ou de sinistre quelconque.

Le Comité d'Animations Culturelles Tallanais

# A Festa di l'Oliu Novu

## Les 8 & 9 avril 2017

### Bon de participation

Sissi RICCI 20112 SAINTE LUCIE DE TALLANO

06 28 07 18 22

email : fieraditalla@gmail.com - http://www.tallano.fr

#### VOS COORDONNÉES

Raison sociale \_\_\_\_\_

Représenté par \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Télécopie \_\_\_\_\_

Portable \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Site internet \_\_\_\_\_

#### VOTRE ACTIVITÉ

Responsable du dossier \_\_\_\_\_

N° de SIREN \_\_\_\_\_

Code APE/NAF \_\_\_\_\_

Registre du commerce \_\_\_\_\_

Registre des métiers \_\_\_\_\_

N° Amexa \_\_\_\_\_

Autre, précisez \_\_\_\_\_

Exploitant agricole  Artisan

Groupement professionnel  Syndicat professionnel

Autre

Exercez vous votre activité en tant que  Producteur  Revendeur  Autre, précisez \_\_\_\_\_

Exercez vous votre activité à l'année en Corse ?  Oui  Non

#### AGRO ALIMENTAIRE

- Huile d'olive
- Charcuterie
- Fromage
- Biscuits, pâtisserie
- Vin & spiritueux
- Farine de châtaignes et dérivés
- Miel, confitures, confiserie
- Condiments, herbes
- Beignets, frappes
- Autres, préciser \_\_\_\_\_

#### ARTISANAT

- Poterie
- Cuir
- Bois
- Coutellerie
- Bijoux
- Ferronnerie
- Tissage
- Vannerie
- Cosmétique, huiles essentielles
- Autres, préciser \_\_\_\_\_

#### CULTURE, INSTITUTIONS, ORGANISMES

- Livres, revues
- Disques, CD, K7, DVD
- Peintures
- Syndicats, offices, comités
- Administrations
- Associations
- Autres, préciser \_\_\_\_\_

#### MATERIEL et ÉQUIPEMENT

- A préciser \_\_\_\_\_

#### VOS PRODUITS

La matière première de votre production est elle locale ?  Oui  Non S'agit il d'un travail d'assemblage ?  Oui  Non

Vos produits bénéficient-ils d'un signe officiel de qualité ?  Oui  Non

Si oui, lequel \_\_\_\_\_

N° agrément ou référence \_\_\_\_\_

## VOTRE STAND

Le soussigné s'engage à occuper, sous réserve de son admission par la Comité d'Animations Culturelles Tallanais, l'emplacement défini aux conditions ci dessous :

### RÉSERVATION DU STAND Pour les deux jours :

- 1 mètre, 50 €
- 2 mètres, 100 €
- 3 mètres, 150 €
- 4 mètres, 200 €

Je joins un chèque de

€

Situation :

- Intérieur
- Extérieur

Installation : (*mention obligatoire*)

- Vendredi après-midi
- Samedi matin

### ELECTRICITÉ

Nous vous rappelons que les chapiteaux sont éclairés et que, compte tenu de l'animation musicale du champ de foire, aucune diffusion sonore ne sera permise sur votre stand.

Je souhaite bénéficier d'un branchement électrique

Quel matériel souhaitez vous brancher ?

Aucun matériel de présentation ne sera fourni, l'exposants s'engage à prévoir les tables, chaises et autre matériel nécessaires.

- Je prévois une démonstration de savoir-faire, expliquer
- Je présenterai un produit spécifique pour la foire, expliquer

Suggestions

## VALIDATION DE VOTRE RÉSERVATION

Le Comité se réserve le droit de ne pas valider une réservation qui ne respecterait pas les règles édictées par son règlement intérieur ou pour manque d'emplacements suffisants.

Pour que votre réservation soit valide, il faut que le bon de participation soit impérativement accompagné du règlement intégral de votre réservation par chèque libellé à l'ordre du **Comité d'Animations Culturelles Tallanais**

Une facture peut-être établie sur demande.

## DATE LIMITE DE RETOUR DES DEMANDES

Les demandes seront examinées par la commission chargée des inscriptions, qui réserve sa réponse concernant leur admission.  
**Tout dossier renvoyé après la date limite fixée au 20 mars 2017 sera refusé.**

### DESISTEMENT

La signature de la demande de participation constitue un engagement ferme. Tout désistement doit être communiqué par l'exposant par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Comité d'Animations Culturelles Tallanais.

## SIGNATURE DE LA DEMANDE

Le soussigné demande son admission comme exposant durant A Festa di l'Oliu Novu 2017.

Il s'engage à se conformer aux dispositions de la présente demande de participation, au règlement intérieur ci-joint ainsi qu'au règlement régional des foires, et y adhère dans leur totalité.

Nom et fonction du représentant habilité

Fait à

Le

Signature

Cachet

*Formulaire à retourner accompagné du règlement à :*

**Sissi RICCI 20112 SAINTE LUCIE DE TALLANO**